

Associations de l'agglomération : leurs rôles et leurs places face aux entreprises

par Ludovic Viévard

Utilité sociale ou publique, intérêt général, associations assurant des missions de service public ou appartenant au secteur commercial, groupes de pression, rassemblements communautaires ou d'intérêt commun, ... la diversité des situations fait du monde associatif une vaste nébuleuse parfois difficile à définir. Certes les associations sont clairement identifiées, en tant que forme juridique, par leurs statuts. Pour autant, cela ne suffit pas à clarifier d'emblée leur place et leur rôle dans le tissu économique et social. Parmi les 15 000 associations actives que compte l'agglomération lyonnaise un grand nombre sont des associations modestes occupant une fonction d'animation locale. Mais il en est également beaucoup qui jouent un rôle important dans de nombreux secteurs de la vie commune. Le rôle des associations n'est pas que

subsidaire. Nombre d'entre elles sont au contraire un vecteur indispensable du développement culturel, social, intellectuel, voire commercial de l'agglomération. Cette force dynamique importante s'exprime dans deux champs du développement dont le premier, qui est le secteur non concurrentiel, est aussi ressenti comme le plus légitime, tandis que le second où les associations se trouvent en concurrence directe avec les entreprises est plus discuté. Dans la mesure où une grande partie de l'activité repose sur le travail bénévole, la concurrence avec les sociétés qui dépendent du salariat peut en effet paraître déloyale. Chacune de ces deux possibilités recouvre à son tour une pluralité de situations concrètes qui permettent de mieux évaluer le rôle et la place des associations dans l'agglomération.

Entreprises et associations : la complémentarité possible

La perception la plus commune des associations est celle qui veut que les activités associatives restent cantonnées dans les secteurs non commerciaux dont les entreprises ne peuvent se saisir. En ce sens, elles jouent un rôle de complémentarité et développent des projets qu'elles seules peuvent porter. Les meilleurs exemples sont à rechercher parmi les associations à vocation humanitaire qui se sont créées à Lyon, comme Handicap International ou Vétérinaire Sans Frontière (VSF), mais également parmi les associations porteuses de projets culturels comme Parole en Festival (AMAC), la Semaine de la poésie (Le Carré 30), Les Choréades, Les Improbables (Horlieu), le Festival Échappées Belles (Compagnie Hallet Eghayan / Groupement d'Artistes Échappées Belles), Les polysonneries (RegArt), etc.

L'agglomération compte nombre de structures qui sont une force de proposition importante et qui participent à la vie des idées. Certaines sont interculturelles (l'Association France Amérique Latine, le Collectif expressions multiculturelles, qui

organise la journée du peuple noir, Awal, l'Association Daraji) d'autres sont plus enracinées dans la tradition locale, mais toutes participent au dynamisme de l'agglomération en même temps qu'elles sont le signe que ses habitants savent se mobiliser dans des structures spontanées et indépendantes. Cette volonté de la société civile de contribuer à la vie de la cité et de s'insérer dans le champ de la réflexion et/ou de l'action touche tous les domaines, qu'il s'agisse de questions liées à la spiritualité (le Centre Thomas More, le Centre Saint Irénée, Agora Tête d'Or), à la politique (Club Convaincre, A Propos..., la Maison de l'Europe, Union pour l'Europe Fédérale-France, Réseau Démocratie et Politique), au patrimoine (Renaissance du Vieux Lyon, le Centre Thomas More), au social (Économie et Humanisme, Antenne Sociale, Apprenance, Réseau Santé), à l'humanitaire (Peuples Solidaires Rhône-Alpes). Dans ces deux derniers domaines, plusieurs associations nées à Lyon ont aujourd'hui une audience internationale comme Handicap International, l'Observatoire des

Prisons (OIP) ou VSF. Enfin, et c'est également un signe important de dynamisme et d'ouverture, de nombreuses associations se sont créées et organisées autour de réflexions transversales comme Chrétien et Sida, Lyon 2000 débats ou le Monde REEL.

Par ailleurs, les associations sont à l'origine d'une grande partie de l'offre culturelle de l'agglomération. Avec moins de moyens que les programmes proposés par les grandes institutions culturelles — mais pas toujours, comme le montrent les exemples du Festival d'Ambronay ou de Jazz à Vienne — ces associations proposent des projets multiples (Les Musicades, Festival de cuivre en Dombes, le Festival de carillons et d'art campanaire) parfois novateurs (Ensemble Boréades, Battle de Vénissieux, Festival de Musique Électronique, Woodstower) et sont souvent soucieuses d'aller à la rencontre d'un public plus large que celui que touchent les institutions culturelles (Poésie en Friche, Festival brut de fabrique, Festival Culture Danse Théâtre). Toutes ces offres créent un foisonnement culturel pas toujours bien identifié ni reconnu par les habitants de l'agglomération. Parce qu'elles ont peu de moyens financiers, les associations culturelles ne peuvent parfois pas investir au delà de la production de leurs spectacles et sont ainsi contraintes de délaisser la communication. Sans doute les collectivités locales ont-elles intérêt à soutenir cet effort. Il s'agit de se faire l'écho de la profusion de l'offre culturelle et de montrer ainsi aux Lyonnais la richesse de leur lieu de vie. Le rayonnement d'une métropole s'appuie certes sur ce qu'elle produit, mais tout ceci n'est rien si ce n'est pas correctement mis en visibilité.

L'information ne doit pas être relayée en direction des seuls habitants de l'agglomération. Il est essentiel qu'elle touche des publics extérieurs, au plan national voire international, pour que ces associations puissent contribuer au rayonnement de l'agglomération. S'il est de la nature même de certaines associations d'avoir une audience internationale comme Bioforce ou l'Alliance Française-Lyon qui accueillent des étrangers,

d'autres ont su acquérir une notoriété et une reconnaissance internationale tel le Concours International de Cors, les Musicades ou la Biennale de Théâtre jeune public. Enfin, il est également de l'intérêt des collectivités locales d'être attentives à l'émergence des associations porteuses de ces projets et de leur offrir une chance de se développer. Jazz à Vienne serait Jazz à Lyon si la Ville avait su partager l'enthousiasme des créateurs du festival en leur offrant l'accès au parc de la Tête d'Or qu'ils demandaient. Selon ses organisateurs, c'est à cause de " l'inertie culturelle de Lyon " dans les années 80 que le Festival a dû s'implanter à Vienne.

Les formes associatives sont également utilisées pour représenter des secteurs aussi différents que la littérature (AAEL, Association des Auteurs et Écrivains) ou l'urbanisme (Pôle de compétences en urbanisme). Regroupements sectoriels ou de professionnels, elles ont pour fonction de dynamiser le champ qu'elles représentent. De ce point de vue, si elles sont des instruments de réflexion, elles sont également des moyens de promotion. Promotion d'elles-mêmes, ou de leur domaine, certes, mais également promotion de l'agglomération, tant il est vrai qu'une activité dynamique et rayonnante amène des retombées, soit en terme d'image soit en terme économique.

L'Association pour l'Université de la Mode s'est ainsi fixé pour objectif de soutenir le secteur de la mode et de promouvoir au plan national et international l'image de "Lyon, ville de mode". Doc Forum, association créée sous l'impulsion du libraire Pierre Decitre, et la Biennale du Savoir contribuent à la métropolisation de l'agglomération en imposant Lyon comme un lieu incontournable du savoir. Il en est de même de Lyon Infocité qui joue le rôle d'association ressource pour le développement des secteurs des NTIC et des jeux vidéos dans l'agglomération. Mais on peut également citer l'Association Rhône-Alpes des professionnels du Développement Économique et Local (ARADEL), Ceforalp qui vise à développer l'économie de la région, ou Rhône-Alpes Entreprendre.

Les raisons du succès

Dans ces "niches" non rentables, le statut associatif permet de pérenniser des activités et des projets économiquement non viables en jouant sur trois facteurs : les avantages fiscaux, une grande liberté pour s'adresser à des financeurs extérieurs et la possibilité de recourir au travail bénévole.

Toute association n'entrant pas en concurrence avec le secteur privé concurrentiel bénéficie d'avantages

fiscaux importants dont l'exonération d'impôt et de TVA. Même si elle développe une activité commerciale, elle n'a pas à en rendre compte dès lors que son chiffre d'affaire annuel ne dépasse pas 250 000 F. Les associations peuvent en outre organiser des manifestations de soutien qui sont défiscalisées, dans la limite de six par an. A cela s'ajoutent certaines dispositions particulières, telles

que la possibilité de recevoir des donations et des legs, dont bénéficient des associations reconnues d'utilité publique comme VSF ou l'association Guillaume Budé.

Ces dispositions permettent aux associations de compléter des sources de financement annexes, souvent instables, tels que les subventions, le sponsoring ou le recours au mécénat. Bien qu'elles soient de plus en plus encadrées au nom de la transparence, ces possibilités offrent une grande souplesse et sont la condition de survie de la majorité des associations. Qu'elles soient humanitaires, culturelles ou à vocation sociale, toutes sont dépendantes d'un financement extérieur. C'est la raison pour laquelle, même si elles demeurent entièrement subventionnées, il est important qu'elles multiplient les sources financières, afin que leur pérennité ne soit pas remise en cause dans le cas où une subvention ne serait pas reconduite.

De ce point de vue les possibilités sont larges, les bailleurs de fonds étant nombreux ; l'État au travers de ses différentes directions locales (Politique de la Ville, Drac, etc.) et les collectivités locales (mairies, Conseil Général, Conseil Régional et Grand Lyon) assurent une grande partie des financements, tandis que les entreprises privées offrent également une aide substantielle généralement via l'échange de produits ou de services (aide à la communication, prêt de matériel, etc.). Il n'en reste pas moins que ces modes de financement placent les associations dans une position de dépendance vis à vis des bailleurs de fonds qui disposent d'un pouvoir considérable sur leur développement et celui de leurs activités. Bien souvent le budget des associations est un patchwork de subventions, d'ailleurs pas toujours reconduites. De plus en plus, les associations demandent la pluriannualisation des subventions pour se garantir des perspectives à plus longue échéance.

Une autre faiblesse de ces systèmes de financement tient à la nature des besoins. Si nombre d'associations arrivent à obtenir des subventions pour des actions précises et bien définies ou des investissements liés à l'équipement, beaucoup ont du mal à trouver de quoi financer leurs frais de fonctionnement. Pour remédier à cela, ces frais sont réduits au maximum, ce qui est rendu en partie possible par le travail bénévole. Reste alors à leur charge les locaux et les frais y afférant, ce qui est parfois trop pour de nombreuses associations qui ne peuvent s'offrir ce luxe et doivent se contenter d'une simple adresse postale (Oxygène, l'Association des femmes algériennes, L'improbable,...).

Dernière des ressources clés des associations, le

travail bénévole est sans aucun doute l'avantage le plus déterminant puisqu'il permet de mobiliser avec beaucoup de souplesse et sans aucun frais les compétences les plus diverses, parfois de grande qualité. L'association EGEE (Entente entre les Générations pour l'Emploi et l'Entreprise Rhône-Alpes) repose ainsi sur un réseau de plus de 400 bénévoles qualifiés, anciens cadres ou chefs d'entreprise pour la plupart retraités, qui valorisent les compétences acquises durant leur vie professionnelle en proposant de l'aide aux petites entreprises. C'est également le cas d'autres associations comme OTECI (Office Technique d'Études et de Coopération Internationale), Melting Family, Lalouma, Handicap International, etc.

Le bénévolat est en voie d'obtenir une meilleure reconnaissance, notamment depuis que l'expérience en tant que bénévole dirigeant une association ouvre le droit à se présenter à des concours administratifs (fonction publique d'État, territoriale et hospitalière) et que se discute la possibilité d'un " statut du bénévolat ". Toutefois, dans l'ensemble, le travail bénévole demeure peu qualifié et sa force repose d'abord sur la bonne volonté et l'implication de ceux qui s'engagent, le volontariat étant l'essence même du bénévolat. La souplesse de ce système permet d'accueillir tous ceux qui le souhaitent et offre la possibilité aux associations organisant des événements ponctuels de mobiliser très occasionnellement un grand nombre de bénévoles tandis qu'elles n'impliquent que peu de monde le reste de l'année. Jazz à Vienne, par exemple, fait appel à 45 bénévoles en juillet et fonctionne avec seulement 3 salariés le reste de l'année.

C'est ce type d'organisation, mixte, faisant appel à la fois au travail salarié et au travail bénévole, qui a permis à certaines associations de se développer de façon considérable. Là encore, la situation est différente si l'association sert de support juridique à l'organisation d'événements ponctuels comme les Beaujol'ympiades, le Concours international de cor, Étoiles et Volutés, ... Leur activité étant regroupée sur une partie de l'année, elles n'ont pas les mêmes besoins. En revanche, le recours à des permanents salariés est la seule façon de garantir une gestion cohérente et le suivi des projets sur l'année de nombreuses autres associations. Bien sûr, les grandes organisations comme Handicap International (220 salariés en France et 50 à l'étranger), Aspen France (6 salariés à Lyon), Habitat et Humanisme (40 salariés), VSF (230 salariés à l'étranger) reposent essentiellement sur le salariat, mais des structures plus petites y ont également recours. L'Antenne Mobile d'Action Culturelle,

l'Association pour l'action, la communication, l'animation et la promotion interculturelle (ACAPI), ATD Quart Monde, ne pourraient ainsi fonctionner sans salariés. Cette "professionnalisation" d'une partie du monde associatif permet à des structures de se développer de manière cohérente et d'occuper une place importante. Toutefois, une telle organisation coûte cher et conduit ces associations à

demander toujours plus de financements ou à avoir recours à davantage d'autofinancement (manifestations ponctuelles, campagnes de collecte de dons, nouveaux adhérents, etc.) ce qui implique que l'association investisse son temps et son argent dans des projets qui ne sont pas toujours ceux pour lesquels elle s'est constituée.

Associations et entreprises : les situations de concurrence

On a souligné combien les associations étaient tributaires des subventions. Une partie d'entre elles tente d'échapper à cette dépendance financière en se positionnant dans le secteur commercial où elles entrent en concurrence avec des entreprises. Mais ce n'est pas la seule raison qui pousse les associations à entrer dans un monde qui traditionnellement n'est pas le leur. De nombreuses structures s'organisent en association dans le secteur commercial parce qu'elles se positionnent dans une niche économique marginale qui ne serait pas suffisamment rentable pour qu'une entreprise puisse en vivre. Bénéficiant des avantages fiscaux et du recours au bénévolat, elles peuvent alors pérenniser leur activité. Par ailleurs, la forme associative peut être intéressante pour lancer une activité dont on ne sait si elle sera rentable et tester ainsi le marché.

Encouragé par l'État, l'autofinancement des associations dans le secteur concurrentiel est une solution adoptée par de nombreuses structures qui peuvent alors jouer le même rôle que des entreprises privées. De nombreux exemples sont à chercher parmi les associations organisatrices de salons. A Villefranche, le Salon du mariage et du cadeau créé par l'association AVEC est une manifestation importante, non subventionnée, qui pourrait tout à fait être organisée par une société commerciale. C'est également le cas des Tupiniers, organisés par l'association Vieux Lyon en fête qui génère 1,5 MF de chiffre d'affaires. Ces activités dégagent un financement non négligeable qui peut alors être affecté à des besoins spécifiques. La Bourse échange de jouets miniatures et le Salon des collectionneurs servent à dégager des fonds qui financent les activités des associations organisatrices, respectivement le Club Automobiles Miniatures Peugeot et Les amis du vieux Brignais. Sans relever de la vocation première de l'association, ces manifestations gardent un lien avec leur activité principale.

La Biennale de Lyon des cartophiles contemporains, la Bourse internationale de minéraux et fossiles ou Antikarme sont organisés par des associations qui ne portent que ces projets-là, et certains peuvent

d'ailleurs atteindre une taille importante, comme le salon des motards Mille roues, qui engage un budget de 2 MF et attire 25 000 visiteurs sur deux jours ou la Biennale des métiers d'art et les deux salons biennaux du verre et du vitrail et de la céramique qui nécessitent chacun environ 1,5 MF de budget et attirent 15 000 visiteurs. On peut encore citer l'Association Sportive Automobile du Rhône (ASARA) qui organise la course de côte de Limonest (450 000 F de budget et 4 000 spectateurs) et le Rallye de Charbonnière (2 MF de budget et 250 000 spectateurs). D'autres événements sont créés dans le but spécifique de dégager de l'argent. Les associations organisatrices n'ont alors pas de liens spécifiques avec le thème du salon qu'elles organisent. L'objectif étant de récolter le plus d'argent possible, la manifestation est conçue pour être la plus rentable possible. C'est par exemple le cas des événements organisés par le Lion's Club, comme le Salon de la miniature et de la maison de poupée, au bénéfice des handicapés moteurs cérébraux et particulièrement du Salon de la voiture ancienne et du cabriolet, qui a généré en 2001 près de 100 000 F, reversés au profit des enfants cancéreux. Beaucoup de ces événements ont une taille importante et, s'ils participent à l'activité de l'agglomération, ce n'est pas dû à leur statut associatif puisque certains fonctionnent comme de véritables petites entreprises.

Dans ce domaine, le statut associatif est aussi la forme idéale pour "tester" une idée ou un marché. D'une grande souplesse à la fois sur le plan de la force de travail et sur celui de la fiscalité, il ne nécessite aucun investissement. Seul bémol, il est impossible d'évoluer du statut d'association à celui de société commerciale. La seule solution est que l'association vende son activité à l'entreprise qui, une fois assurée de la pérennité de l'activité, pourra prendre le relais. C'est par exemple le cas du Salon de la Moto, créé par le Lion's Club pour financer ses dons et qui devenu trop important a été revendu à la Société Ocade Sport, qui l'a elle-même cédé à SEP-Salon de la moto.

Une alternative au “ tout commercial ”

Dans ce secteur concurrentiel, l'intérêt du statut associatif et la véritable contribution des associations au dynamisme de l'agglomération tiennent au fait qu'elles peuvent proposer une alternative au “ tout commercial ” et s'engager sur des chemins de traverse innovants. Un certain nombre d'exemples sont à cet égard frappants dans les domaines du cinéma, de l'édition, de la formation et de la radio.

À côté du cinéma commercial, plusieurs associations permettent l'existence d'un cinéma d'art et d'essai, voire expérimental, exclu — parfois par choix — des circuits de diffusion traditionnels. Le festival des Inattendus propose ainsi au public des films d'artistes engagés dans des processus de création nouveaux, ou en tout cas différents, des cinéastes inscrits dans le réseau commercial. Lieu associatif, le cinéma le Zola, qui propose à la fois des films grand public, du cinéma d'art et d'essai et des réflexions, est un bon exemple d'alternative au tout commercial.

Certains lieux répondent à une gestion associative comme le Carré 30 ou Horlieu. N'étant pas soumis aux impératifs commerciaux, ils s'offrent ainsi une plus grande liberté dans la programmation de leurs spectacles. La BF 15, galerie d'art contemporain, tire de son statut associatif la possibilité d'être un

lieu plus ouvert aux artistes émergents et se propose d'être “ le chaînon manquant entre l'école et le réseau institutionnel ”. La Scène sur Saône, école de théâtre, danse, mise en scène et écriture, ou la Compagnie Hallet Eghayan (danse) sont à la fois des lieux de formation, de production et de diffusion. Le Kotopo, café ouvert aux cultures du monde, est aussi un endroit où il est possible d'apprendre les langues étrangères.

Dans le domaine de l'édition de nombreuses structures ne pourraient survivre sans leur statut associatif. La Mauvaise Graine peut ainsi se consacrer à l'édition d'auteurs engagés, quant à L'URDLA, Centre international d'estampes, à la fois imprimerie, éditeur et lieu d'exposition, il conjugue activité commerciale et statut associatif pour mieux soutenir les artistes et préserver des techniques d'impression qui auraient disparu sans cela.

De nombreuses radios ont également opté pour ce statut. Impact FM, Radio Pluriel, Radio Salam, Radio Trait d'Union ou Radio Sol sont toutes des radios associatives. Limitées dans leur recours à la publicité, elles ont en revanche une grande liberté de programmation puisqu'elles n'ont pas le souci constant de l'audience. Elles peuvent ainsi consacrer une partie de leur diffusion à des émissions plus ciblées.

Associations et missions de service public

Un grand nombre d'organismes ont un statut à part dont on ne parlera que rapidement. Il s'agit d'associations qui se sont vu confier par l'État ou les collectivités locales des missions de service public ou qui prennent en charge des secteurs qui pourraient — ou devraient — l'être par les collectivités. De très nombreux exemples montrent que ces associations ne jouent pas qu'un rôle de gestionnaire. Dans le champ social, on peut citer la Cimade, qui s'occupe de centres de rétention des étrangers en situation irrégulière et qui propose également un service d'aide juridique et d'assistance pour la mise au point des dossiers de demande d'asile. Toujours dans le champ social, citons : l'Association pour l'Insertion Sociale par le Logement, qui travaille en lien avec l'État et les collectivités locales (15 salariés et 4 MF de budget), Habitat et Humanisme (40 salariés et 200 bénévoles) qui loge 1 000 familles, ou encore le Centre du Rhône d'Information et d'Action Sociale en Faveur des retraités et personnes âgées (CRIAS), qui a été créé en 1965 à l'initiative du Conseil Général. Dernier exemple, celui d'ARALIS, “ Entre-

prise d'Économie Sociale à statut associatif ” qui a également pour mission l'insertion par le logement (près de 5 000 lits disponibles). Créée en 1951, elle emploie aujourd'hui 130 salariés et génère un chiffre d'affaire de plus de 50 MF. Dans le domaine économique, l'ADERLY (Association pour le Développement Économique de la Région Rhône-Alpes) joue un rôle important pour la métropolisation de la cité, ainsi que la RUL, Région Urbaine de Lyon, co-présidée par le président du Grand Lyon et la présidente de la Région et qui constitue “ un lieu de dialogue et de concertation permanent pour cerner les enjeux de l'aire métropolitaine de Lyon et Saint-Étienne ”.

Ces associations sont indispensables dans une agglomération prise dans ses contradictions : penser son développement et protéger ceux qui en sont exclus. Les grands pôles urbains doivent ainsi faire face à cette double exigence et les associations, lieux de réflexion et d'action, parfois militantes mais toujours engagées, sont indiscutablement un atout.